

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Concernant deux permis de construire pour un projet de centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Réaup-Lisse et Sos, lieux dits « Landes de maisoneuve », et « le coustoun blanc », ainsi que l'autorisation de défrichement afférente au projet.

Une enquête publique est ouverte sur les communes de Réaup-Lisse et Sos **du mercredi 19 novembre 2025 à 08h30 au vendredi 19 décembre 2025 à 12h00.**

Elle porte sur une demande pour deux permis de construire pour un projet de centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Réaup-Lisse et Sos, lieux dits « Landes de maisoneuve », et « le coustoun blanc », ainsi que l'autorisation de défrichement afférente au projet.

Les pièces du dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, seront déposées en mairie de Réaup-Lisse et Sos, pendant **31 jours, du mercredi 19 novembre 2025 à 08h30 au vendredi 19 décembre 2025 à 12h00**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux. Le dossier d'enquête publique est également mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la préfecture de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire-enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête :

Mairie de Réaup-Lisse
A l'attention de Mme Christine DOYEN, commissaire-enquêteur
190, place Jules Laroze
47170 Réaup-Lisse

Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr** à l'attention du commissaire-enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre du siège de l'enquête. Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public. Toute observation, tout courrier, tout document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

-mercredi 19 novembre 2025 - 8h30-12h30 - Mairie de SOS

-jeudi 27 novembre 2025 - 09h00-12h00 - Mairie de RÉAUP-LISSE

-vendredi 12 décembre 2025 - 8h30-12h30 - Mairie de SOS

-vendredi 19 décembre 2025 - 09h00-12h00 - Mairie de RÉAUP-LISSE

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la préfecture de Lot-et-Garonne, en mairie de Réaup-Lisse et Sos ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, les décisions susceptibles d'intervenir sont deux permis de construire, pris par arrêté du préfet de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au : maître d'ouvrage du projet : SAS RS projet 46, ZAC des champs de Lescaze, 47310 Roquefort.